

DÉPARTEMENT
TARN ET GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASINEXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN LE 23 septembre (23/09/2021)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 17 septembre, sous la présidence de Monsieur Romain LOPEZ, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ÉTAIENT PRÉSENTS :M. Romain LOPEZ, **Maire**,M. Luc PORTES, Mme Any DELCHER, M. Jérôme POUGNAND, Mme Claudine MATALA, M. Pierre PUCHOUAU, Mme Stéphanie GAYET, M. Guy LOURMEDE, Mme Sophie LOPEZ, **Adjoints**,Mme Danièle SCHATTEL, M. Bernard MOUILLERAC, Mme Nicole LAFFINEUR, Mme Danièle PAPUGA, M. Georges SEGARD, Mme Marie-Line DESCAMPS, Mme Arlette CAZORLA, M. Philippe GARCIA, M. Philippe LERMINEZ, M. Jean-Christophe THIERS, M. Frédéric GENRIES, M. Soufiane ACHCHTOUI, **Conseillers Municipaux**.**ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :**Mme Pierrette ESQUIEU (représentée par Madame Danièle SCHATTEL), M. Michel ALBERGUCCI (représenté par Madame Any DELCHER), Mme Jessie COTINET (représentée par Monsieur Frédéric GENRIES), Mme Laureen GONZALEZ (représentée par Monsieur Jérôme POUGNAND), **Conseillers Municipaux**.**ÉTAIENT ABSENTS :**M. Robert POMAREDE, Mme Anne-Marie DUPONT, M. Robert DUPARC, M. Jean-Claude LORENZO, M. Ignace VELA, M. Franck BOUSQUET, Mme Marie CAVALIE, Mme Estelle HEMMAMI, **Conseillers Municipaux**.

Madame LAFFINEUR est nommée secrétaire de séance.

36 – 23 septembre 2021

36. Convention d'objectifs et de financements entre la commune de Moissac et la Caisse d'Allocation Familiale (CAF) de Tarn et Garonne

Rapporteur : Madame GAYET.

Considérant la signature de la convention entre la CAF de Tarn et Garonne et la Mairie de Moissac pour les périodes précédentes concernant l'action du service AED-AESH autour de l'accueil et de l'accompagnement d'enfants en situation de handicap, d'enfants en difficulté ou présentant un PAI.

Considérant le bilan positif de cette action et la reconduction avec avis favorable du projet établi par la CAF de Tarn et Garonne.

Considérant que la commune de Moissac, afin de pouvoir assurer une continuité dans la mise en œuvre de ce projet et ainsi permettre l'amélioration du travail d'inclusion des enfants en situation de handicap et d'accompagnement des enfants en difficulté sur ses structures d'accueil municipales, a renouvelé sa demande d'aide de financement à la CAF du Tarn et Garonne pour l'année 2021.

Considérant que ce projet est retenu dans le cadre de fonds « Publics et Territoire » Axe 1 de la CAF de Tarn et Garonne relatif à la mise en œuvre de projets spécifiques visant à renforcer l'inclusion d'enfants en situation de handicap et l'accompagnement d'enfants en difficulté.

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,**

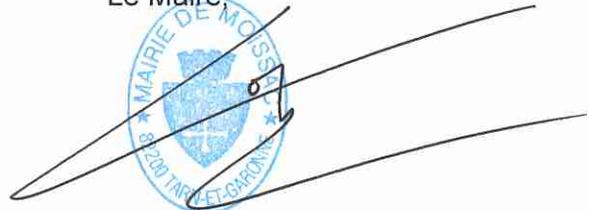
APPROUVE les termes de la convention entre la commune de Moissac et la CAF de Tarn et Garonne.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Pour copie conforme

Moissac le 24 Septembre 2021

Le Maire,



Romain LOPEZ